

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 NOVEMBRE 2016**

Présents : CHAMBARD F, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, QOCHIH Z, ROBIN M, WOLFF JC.

Absents excusés : CROISSANT A, JAILLET J, SAFFREY C.

Mme CHAMBARD F a été nommée secrétaire de séance.

---

*Ouverture de la séance à 20h00*

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du mercredi 19 octobre 2016.  
Approbation à l'unanimité des membres présents.

---

**-Choix des entreprises pour la réalisation des logements au-dessus de la mairie**

Dans le cadre de la consultation (procédure adaptée en 8 lots séparés) lancée le 03 octobre pour les travaux d'aménagement de logements communaux dans le bâtiment de la mairie ; les entreprises pouvaient rendre leur dossier jusqu'au lundi 24 octobre.

La commission d'examen des offres s'est réunie à deux reprises le mardi 25 octobre pour l'ouverture des plis et le vendredi 04 novembre 2016 pour analyser les offres.

Afin de respecter les délais fixés pour le commencement des travaux, la date du conseil municipal initialement prévu le 16 novembre a donc été avancée.

La commission d'examen des offres propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), les entreprises suivantes :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents lots et les entreprises ayant répondu à l'offre :

Lot 1 : Démolition, maçonnerie : l'entreprise choisie est De Micheli (Lons le Saunier), montant 5400 € HT. Monsieur le Maire regrette qu'aucune entreprise de Chilly le Vignoble n'ait répondu sur ce lot.

Lot 2 et Lot 3 : Menuiseries extérieures et menuiseries intérieures : une seule entreprise a répondu et l'offre est au-dessus de l'estimation de l'architecte. Après délibération, le conseil municipal décide de déclarer ces lots infructueux et de consulter de nouvelles entreprises.

Lot 4 : Rénovation des parquets : Une seule offre, l'entreprise choisie est Ardiet (Messia sur Sorne), montant 7504,59 € HT.

Lot 5 : Doublage, isolation, plafond, peinture, sols souples : 4 entreprises ont répondu. Le choix se porte sur l'entreprise Chauvin (Patornay), offre la moins élevée et avec la meilleure note totale, montant 27 267,40 € HT.

Lot 6 : Faïences, carrelages : 2 entreprises ont répondu, le choix se porte sur l'offre la moins élevée et avec la meilleure note totale : entreprise C2C (Dole), montant 1345,80 € HT.

Lot 7 : Plomberie, sanitaires : 3 entreprises ont répondu, le choix se porte sur l'offre la moins élevée et avec la meilleure note totale : Delorme (Savigny en Revermont), montant 8612 € HT.

Lot 8 : Electricité, chauffage électrique, ventilation mécanique : 4 entreprises ont répondu, le choix de se porte sur la moins élevée et avec la meilleure note totale : entreprise Ponard, montant 18 343 € HT.

Pour l'ensemble de ces lots, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de ces entreprises et déclare les lots 2 et 3 infructueux. Une nouvelle consultation auprès des entreprises sera donc lancée.

-Emprunt pour la réalisation des travaux :

Dès lors que les entreprises ont été consultées et que le budget pour la réalisation des travaux est affiné, il convient de décider du montant du prêt pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de demander un prêt d'un montant de 100 000€.

Une consultation sera réalisée auprès de divers organismes bancaires.

Décision modificative :

En raison de la demande de la trésorerie de changer certaines imputations, il convient de procéder à une décision modificative du chapitre 011 au chapitre 65 pour un montant de 10 000,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération.

Cérémonie du 11 novembre :

Le départ de la mairie est prévu à 12h.

Les enfants de Chilly le Vignoble qui sont à l'école de Messia sur Somme seront présents à la cérémonie comme l'an passé.

Cérémonie des vœux 2017 :

La cérémonie des vœux organisée par la mairie est prévue le vendredi 13 janvier 2017 à 19h.

Clôture de la séance à 21h00

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 13 décembre 2016 à 20H00**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 10 novembre 2016

Le Maire

  
Philippe GRICOURT

